Les communes de Ballens, Berolle et Mollens, réunies au sein de l'Association Intercommunale de la Plaine du Veyron (AIPV), traitent les eaux usées des trois villages par un procédé de boues activées recherchent :

Une/un Responsable de maintenance de la station d'épuration (STEP)

Vous assurez la surveillance quotidienne et le bon fonctionnement des installations de la STEP et rendez compte au comité de direction de l'AIPV. Vous possédez un sens pratique, des compétences en mécanique, électricité ou génie civil — profil agricole bienvenu.

Nous offrons une activité à temps partiel, idéale en complément d'une autre activité (agriculture, indépendant, temps partiel - entrée en fonction dès le 1er avril 2027

Intéressé(e) ?
Envoyez votre lettre de motivation et votre CV à :

Administration communale de Berolle
Greffe@berolle.ch
Rue du Village 20
1149 Berolle

Cahier des charges

Responsable de maintenance de la station d'épuration (STEP) de Ballens, Berolle, Mollens

Version : 3.0
Employeur : Association Intercommunale Plaine du Veyron (AIPV) — Communes de Ballens, Berolle et Mollens

1. Contexte

Les communes de Ballens, Berolle et Mollens gèrent conjointement, sous l'égide de l'Association Intercommunale PV (AIPV), le traitement des eaux usées des trois villages par un procédé de boues activées.

Le processus, simple et naturel, consiste en un tri mécanique grossier des eaux usées, suivi d'une dégradation et d'une filtration naturelle par une flore appropriée, avant rejet dans les eaux du Veyon. Ce procédé nécessite un contrôle quotidien rigoureux afin de garantir son bon fonctionnement.

2. Mission

Le/la responsable de maintenance assure le bon fonctionnement des installations de la STEP. À ce titre, il/elle est chargé(e) de :

- Assurer la surveillance et le bon fonctionnement quotidien des installations de la STEP
- Coordonner les remplacements durant les périodes de congés
- Effectuer les travaux d'entretien réguliers (mensuels, trimestriels, annuels)
- Anticiper les pannes et planifier le remplacement des pièces d'usure
- Adapter les réglages du processus de boues activées selon les débits
- Superviser et coordonner les interventions des sous-traitants spécialisés
- Rapporter régulièrement au comité de direction de l'AIPV sur l'état des installations et les interventions réalisées

3. Objectifs

- Garantir un fonctionnement continu des installations, 7 jours sur 7
- Coordonner les remplacements et organiser le service de piquet
- Anticiper les pannes et les dysfonctionnements avant qu'ils ne surviennent
- Anticiper les remplacements de pièces d'usure

4. Profil recherché

4.1 Compétences techniques

- Capacité à comprendre, anticiper et intervenir sur des tâches liées à la maintenance basique
- Approche polyvalente, comparable à celle d'un responsable d'exploitation agricole céréalière
- Capacité de compréhension des systèmes techniques et de leur fonctionnement d'ensemble

4.2 Qualités personnelles

- État d'esprit d'indépendant : autonomie, motivation, curiosité
- Bon sens pratique et capacité à solliciter l'aide de compétences complémentaires si nécessaire
- Disponibilité et proximité géographique

4.3 Prérequis

- Maîtrise du français

- Formation dans l'un des domaines suivants : agricole, mécanique, génie civil ou électrique
- Domicile dans un rayon de 8 km autour de la STEP, afin de permettre une intervention rapide et une surveillance quotidienne limitant les déplacements

Ce poste convient particulièrement comme activité accessoire à une personne domiciliée dans le rayon requis : il peut représenter un complément de revenu idéal pour un(e) agriculteur/agricultrice, une personne en activité à temps partiel, ou un(e) entrepreneur(e) local(e).

5. Conditions d'engagement

- Entrée en fonction : dès le 1er avril 2027
- Période de formation interne en intermittence dès l'entrée en fonction, sur une période correspondant aux compétences du candidat
- Formation spécifique complémentaire : CFC d'exploitation de STEP, dispensée par la Fédération des exploitants de STEP, planifiée courant 2027
- Charge de travail : équivalent de 350 heures par an, réparties entre quelques minutes de contrôle quotidien et plusieurs heures pour les interventions ponctuelles (supervision des sous-traitants, remplacement de pièces, maintenances mensuelles, trimestrielles et annuelles)
- Une rémunération selon les compétences et engagement (environ 350 heures/an), versée mensuellement

6. Modalités de candidature

Les personnes intéressées et répondant aux critères ci-dessus sont invitées à faire parvenir leur candidature (lettre de motivation et CV) à l'adresse suivante :

Administration communale de Berolle
greffe@berolle.ch
Bourse – STEP
Rue du Village 20
1149 Berolle